



La Pêche

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 26-872

CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Que lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 29 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 26-872 concernant la régie interne des comités du conseil municipal.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://www.villelapeche.qc.ca/Règlements/Municipalité%20de%20La%20Pêche).

Que ledit règlement entre en vigueur le 4 août 2026 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 4^e jour du mois d'août 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour du mois d'août 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim